

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 1^{er} MAI 2023 À 20H00 À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 1^{er} mai 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.André Ste-Marie, M.Pierre Gauthier, M.Pierre Trudel et M.Peter Venezia, formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Martin Tassé et Mme Marie-Josée Lebel

Le directeur général, M.Pascal Caron et Mme Annie Bellefleur, greffière trésorière sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

230063

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour l'engagement du crédit de la Municipalité relativement à l'acquisition du bâtiment situé au 222 route 323 à Brébeuf*
 - 5.2. *Autorisation de signatures – Promesse de vente – bâtiment du 222 route 323*
 - 5.3. *Mandat à une notaire et Autorisation de signatures – acquisition du bâtiment situé au 222 route 323*
 - 5.4. *Dépôt du Rapport financier 2022 et Rapport de l'auditeur indépendant*
 - 5.5. *Mandat pour l'audit de l'exercice financier 2023*
 - 5.6. *Ouverture d'un compte bancaire supplémentaire et Nomination des personnes autorisées à signer les effets bancaires pour le compte de la Municipalité de Brébeuf*
6. *Sécurité publique*
 - 6.1. *Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge*
 - 6.2. *Octroi du contrat – Acquisition d'une génératrice*
 - 6.3. *Octroi du contrat – Raccordement d'une génératrice*
7. *Transport*
 - 7.1. *Appui à une lettre destinée au Ministère des Transports par le comité SOS Pont Prud'Homme*
8. *Aménagement et Urbanisme*
 - 8.1. *Engagement d'un inspecteur en bâtiment adjoint*
 - 8.2. *Octroi d'un contrat à Mosaic 3D*

9. Loisirs et Culture

9.1. *Renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides*

9.2. *Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet communication – correction aux résolutions 220113 et 230022*

10. Varia

11. Parole aux membres du conseil

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

230064

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

230065

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois d'avril 2023 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 5484 à 5529 totalisant la somme de 64 277.44\$
 - o (aucun chèque)
- ainsi que la liste des comptes à payer totalisant 65 468.63\$.

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

5.1. CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'ENGAGEMENT DU CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 222 ROUTE 323 À BRÉBEUF

230066

Je, soussignée, Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et greffière trésorière de la Municipalité de Brébeuf certifie

QUE le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire concernant l'engagement de crédit relativement à l'acquisition du bâtiment située au 222 route 323 à Brébeuf est de 887;

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 100;

QUE le nombre de demandes faites est de 0 (zéro);

Je déclare

QUE l'engagement de crédit relativement à l'acquisition du bâtiment située au 222 route 323 à Brébeuf est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

**5.2. AUTORISATION DE SIGNATURES – PROMESSE DE VENTE –
BÂTIMENT DU 222 ROUTE 323 À BRÉBEUF**

230067

CONSIDÉRANT la promesse de vente déposée par la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant relativement à la vente du bâtiment située au 222 route 323 à Brébeuf;
CONSIDÉRANT que cette promesse de vente représente les modalités préalablement discutées;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

QUE la Municipalité de Brébeuf accepte cette promesse de vente selon les modalités décrites;

QUE M.Pascal Caron, directeur général et/ou M.Marc L'Heureux, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Brébeuf tous documents relatifs à cette promesse de vente par la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

**5.3. MANDAT À UNE NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURES
– ACQUISITION DU BÂTIMENT DU 222 ROUTE 323 À BRÉBEUF**

230068

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf accepte la promesse de vente reçue de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant relativement à la vente du bâtiment située au 222 route 323 à Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE la transaction d'acquisition sous ces modalités a été approuvée par le Ministre des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de crédit relativement à l'acquisition du bâtiment est réputé avoir été approuvée par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

QUE la Municipalité de Brébeuf mandate Me Amélie Gélinas afin de préparer le contrat de transfert du 222 route 323 à Brébeuf entre la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant et la Municipalité de Brébeuf;

QUE M.Pascal Caron, directeur général et/ou M.Marc L'Heureux, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Brébeuf tous documents relatifs à cette transaction de vente par la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

**5.4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

230069

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf accepte le rapport financier de la Municipalité de Brébeuf pour l'année 2022 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par M. Daniel Tétreault CPA auditeur CA.

QU'une copie desdits rapports soient transmis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal

ADOPTÉE

5.5. MANDAT POUR L'AUDIT DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

230070

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal nomme M.Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA, comme auditeur de l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE

**5.6. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE SUPPLÉMENTAIRE ET
NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES
EFFETS BANCAIRES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ
DE BRÉBEUF**

230071

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf s'est doté de nouvelles procédures de perceptions de revenus via des terminaux de paiements directs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf désire gérer ces transactions dans un compte bancaire distinct des opérations courantes;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf demande à la Caisse Desjardins l'ouverture d'un compte bancaire supplémentaire;
QUE Mme Annie Bellefleur, greffière-trésorière soit autorisée à demander l'ouverture du compte bancaire ;
ET QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires pour ce compte de la municipalité de Brébeuf soient la *greffière trésorière et directrice générale adjointe* Mme Annie Bellefleur ou en son absence le *directeur général et greffier trésorier adjoint* M. Pascal Caron, et le maire, M. Marc L'Heureux ou en son absence M. Martin Tassé, conseiller ou M. Peter L. Venezia, conseiller. Deux signatures sont requises, une d'un élu et une d'un cadre.

ADOPTÉE

6.1. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

230072

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge, offre des services en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle l'entente de services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge;
QUE M. Pascal Caron, directeur général soit désigné pour assurer la liaison et le suivi aux fins de cette entente;
QUE le maire, M. Marc L'Heureux, et/ou M. Pascal Caron, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

6.2. OCTROI DU CONTRAT – ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE

230073

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf désirait acquérir une génératrice afin de pallier d'éventuels manque d'électricité et être en mesure d'offrir des services à ces citoyens;
CONSIDÉRANT la soumission reçue de Drumco Énergie pour une somme totale de 79 155.00\$ plus taxes.
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf acquiert la génératrice pour la somme de 79 155.00\$ plus taxes du fournisseur Drumco Énergie;
QUE M. Pascal Caron, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE

6.3. OCTROI DU CONTRAT – RACCORDEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE

230074

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf acquiert une génératrice afin de pallier d'éventuels manque d'électricité et être en mesure d'offrir des services à ces citoyens;
ATTENDU QUE cette génératrice soit être raccordée par des professionnels;
CONSIDÉRANT la soumission reçue de AS Électrique pour une somme totale de 19 211.50\$ plus taxes pour le matériel et la main d'œuvre pour le raccordement de la génératrice;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie le contrat de raccordement de la génératrice pour la somme de 19 211.50\$ plus taxes au fournisseur AS Électrique;
QUE M. Pascal Caron, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE

7.1. APPUI À UNE LETTRE DESTINÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS PAR LE COMITÉ SOS PONT PRUD'HOMME

230075

ATTENDU QUE le comité SOS Pont Prud'homme a préparé une lettre à l'attention des décideurs dans le dossier au ministère des Transports, concernant la réfection du pont Prud'homme;
ATTENDU QUE cette lettre se veut une demande au ministère d'agir promptement dans la réfection du pont;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf désire également que la réfection du pont se fasse dans les meilleurs délais;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la lettre préparée par le comité SOS Pont Prud'Homme, destinée aux décideurs dans le dossier au ministère des Transports concernant la réfection du pont Prud'homme.

ADOPTÉE

8.1. ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ADJOINT

230076

ATTENDU QUE durant la saison estivale, il est important d'offrir un service de qualité aux citoyens de Brébeuf, entre autres en urbanisme;
ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf désire offrir un suivi sur son territoire;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M Loris Piccin soit engagé et nommé inspecteur en bâtiments adjoint pour la Municipalité de Brébeuf.
QUE le début de l'emploi est en mai 2023.
QUE les conditions de l'emploi soient selon l'entente conclue avec la direction et respectant la Politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE

8.2. OCTROI DU CONTRAT A MOSAIC 3D

230077

ATTENDU QUE la supervision d'exploitants de sablières sur le territoire de notre municipalité est jugé pertinent ;
CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par l'entreprise Mosaic 3D pour 2023;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie un contrat à l'entreprise Mosaic 3D pour 2023, selon son offre de service;
QUE M.Pascal Caron, directeur général, soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

9.1. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES

230078

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle son adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2023 au coût de 162.39\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

9.2. PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET COMMUNICATION – CORRECTIONS DES RÉSOLUTIONS 220113 ET 230062

230079

ATTENDU QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marqué;

ATTENDU QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources pour un ou un(e) professionnel(le) en communication à temps complet;

ATTENDU QUE les postes à temps complet sont beaucoup plus attractifs que les postes à temps partiel;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

ATTENDU QUE le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR), soit le programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, prévoit une aide financière pour les initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-David, Brébeuf, Labelle, de Val-Morin, Lac-Supérieur et la MRC des Laurentides désirent présenter un projet de partage de ressources professionnelles en communication dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Brébeuf s'engage à participer au projet de partage de ressources en communication et à assumer une partie des coûts;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - Le conseil nomme la MRC des Laurentides, organisme responsable du projet;
 - Le conseil autorise M.Pascal Caron, directeur général à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant,
- QUE cette résolution remplace et abroge les résolutions 220113 et 230062.

ADOPTÉE

10. VARIA

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h20 et se termine à 20h30.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

M.le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis par les contribuables présents.

Des questions au sujet du pont Prud'homme sont posées, à savoir si la Municipalité a de l'information au sujet du report du début des travaux prévus et de l'échéancier à venir. M.Le Maire mentionne qu'une rencontre est prévue à la fin mai avec le ministère des Transports pour s'entretenir, entre autres, de ces sujets.

Une mention est faite par une contribuable représentant le comité SOS Pont Prud'Homme qu'il y aura un événement organisé le 25 mai prochain afin de souligner le 4^e anniversaire de sa fermeture.

Suite à une question sur ce sujet, M.le Maire confirme que le traitement des insectes piqueurs aura encore lieu cette année, et que, comme nous sommes en dernière année du contrat de 3 ans, il est prévu de retourner en appel d'offres prochainement.

Et finalement, M.le Maire rassure les contribuables présents que la situation n'est pas alarmante relativement aux inondations sur notre territoire.

13. LEVÉE

230080

L'ordre du jour étant épuisé, M.André Ste-Marie propose la levée de la séance. Il est 20h31.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général